

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 14 décembre 2012

N° 2012-080

Objet : Cession d'un terrain, cadastré AE 82, sis Grandes Vignes
Rubrique : 3.2

Rapporteur : Bertrand KLING

Par délibération en date du 25 mars 1999, le conseil municipal décidait la rétrocession de terrains acquis par l'Établissement Public de la Métropole Lorraine (Ex-EPFL) entre 1988 et 1993. Le présent terrain faisait partie d'un ensemble de parcelles acquises en vue de réaliser des réserves foncières pour l'aménagement de futures zones à urbaniser.

Le Plan d'Occupation des Sols actuellement en cours de révision, pour passage en Plan Local d'Urbanisme, revoit entièrement le plan de zonage et rend obsolète la constructibilité de certaines zones inscrites en zone à urbaniser au POS (1 NA, 2 NA ou 3 NA).

Monsieur Yvan VIVIN, propriétaire riverain limitrophe du terrain communal cadastré AE 82, d'une contenance de 887 m², dont il entretient une partie, a proposé à plusieurs reprises par courrier à la commune, de racheter ce terrain afin dans un premier temps de réaliser des travaux de drainage des eaux de ruissellement, qui causent des désagréments sur son habitation, et ensuite à en faire un verger.

Considérant que la parcelle AE 82 ne présente plus d'intérêt en termes d'aménagement urbain pour la commune de Malzéville, et que le seul moyen d'en tirer partie est d'aliéner ce bien,

Considérant que Monsieur VIVIN, propriétaire limitrophe dudit terrain, a manifesté son intérêt pour acquérir la parcelle AE 82 afin d'y réaliser un verger,

Vu l'avis du service des domaines en date du 11 octobre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission « cadre de vie et développement économique » du 15 novembre 2012 sur le principe de cession de la parcelle à M. VIVIN au prix de 10 000 €,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** de céder la parcelle AE 82, d'une contenance de 887 m², à M. Yvan VIVIN, demeurant 2 Sentier des grandes vignes à Malzéville, au prix de 10 000 €,

Charge l'étude de Maîtres LORENTZ, BLETOUX, PARISOT-DRAPIER et PAQUIN, sise 9 Rue Saint-Nicolas à NANCY d'effectuer les formalités nécessaires à la cession de ce terrain.

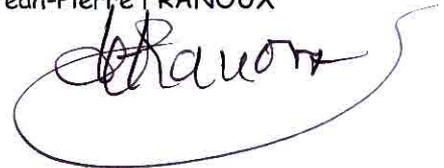
Précise que les frais résultant de cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Date : 20 décembre 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 21 décembre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX



Accusé de réception en préfecture
054-215403395-20121220-2012-080-DE
Date de télétransmission : 24/12/2012
Date de réception préfecture : 24/12/2012

